

question pourra s'y appliquer. Je suis sûr que ce sera, à cet égard, une mesure très utile.

Étant donné le coût toujours plus considérable de l'instruction et la demande toujours croissante dont l'enseignement supérieur est l'objet, les universités et leurs conseils d'administration rencontrent, la plupart du temps, des difficultés lorsqu'il s'agit d'exécuter les programmes qu'ils ont dressés et d'atteindre les objectifs voulus afin de se conformer aux nécessités dans le domaine de l'enseignement, non seulement aujourd'hui, mais à l'avenir. Quand les dirigeants de ces universités établissent leurs programmes pour les années à venir, j'espère que le ministre jugera bon d'étendre l'application de l'article à l'acquisition de propriétés. En effet, dans cinq ou dix ans, il ne sera plus possible dans bien des cas, de se procurer les propriétés qui sont à vendre aujourd'hui et qui, achetées maintenant, seront alors extrêmement utiles à la bonne marche de ces institutions. L'article, sous sa forme actuelle, réglera probablement cet état de choses, mais il me semble que le ministre devrait préciser ce point.

La situation dont j'ai parlé comporte une subdivision relevant de la loi nationale sur l'habitation, datant de quelques années, et je crois que l'utilisation de ces terres par la Société sera mise en œuvre avant très longtemps. Là où on retrouve la même chose, je crois qu'il serait sage que le ministre fasse consigner qu'il a dit que pareille institution de haut savoir aura la priorité pour l'acquisition de ces terres et des immeubles qui les occupent.

J'aimerais, monsieur l'Orateur, avant de reprendre mon siège, présenter un bref sommaire des points que je veux faire ressortir. Voici ce que je dirai:

1. Les prêts pour l'achat d'anciennes maisons devraient s'appliquer de façon générale plutôt que suivant l'application limitée dont il est question dans l'amendement.

2. L'intérêt sur les hypothèques devrait entrer dans les déductions du revenu imposable. J'aimerais ici ajouter quelques mots. Nous sommes au courant, comme le ministre, j'en suis certain, de l'application d'une mesure législative récemment adoptée aux États-Unis. L'application en général se fait beaucoup plus largement que dans le cas dont je parle ici, mais il faut un point de départ. A cet égard, je fais cette recommandation au ministre à cause de la situation que j'ai exposée, celle du travailleur qui pendant nombre d'années consent à réduire son revenu pour acheter une maison, alors qu'il constitue, selon nous, la colonne vertébrale de l'économie canadienne. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour maintenir ce travailleur dans

une situation forte et souple. Voilà un domaine dans lequel le gouvernement fédéral pourrait faire œuvre utile en suivant ma proposition.

3. J'aimerais que le ministre explique, peut-être pas maintenant, mais lorsque nous nous formerons en comité, la situation qui existe à l'égard de l'article 36 b).

4. Je recommande au gouvernement l'établissement d'un ministère de l'expansion et des aménagements urbains, qui faciliterait la planification d'agglomérations semblables à celles dont a parlé plus tôt aujourd'hui l'honorable député de Danforth (M. Scott). Je crois que dans un pays comme le nôtre, avec ses possibilités d'accroissement, ses grandes richesses et son avenir, nous devrions être disposés à faire tout ce que nous pouvons pour veiller à ce que cet accroissement se fonde sur une base convenant aux ressortissants du Canada.

M. C. Lloyd Francis (Carleton): Lorsque le ministre a présenté cette mesure, il a signalé qu'elle constitue une modification considérable des principes dont s'inspire la loi et de son orientation, par suite du programme que la Société centrale d'hypothèques et de logement, l'instrument du gouvernement, entreprendra au cours des prochains mois. Je suis sûr que lorsque les historiens passeront en revue cette période, du point de vue de la législation et du progrès social, ils considéreront cette série de changements à la loi de l'habitation comme l'une des innovations les plus révélatrices, compte tenu de l'obligation qui nous incombe actuellement. Comme le ministre l'a très bien fait remarquer, on s'est surtout occupé jusqu'ici de construire des maisons unifamiliales dans les banlieues, pour répondre à la demande immédiate de logis qui s'était accumulée par suite d'une longue période de construction au ralenti et compenser la multiplication du nombre des familles.

Cette opération, qui a absorbé environ 90 p. 100 des logements construits jusqu'ici, tire à sa fin. A juste titre, la tendance est maintenant à la rénovation urbaine et au logement public. Comme le député de Danforth (M. Scott) le disait cet après-midi, le plus grand défi qui se pose à tout gouvernement ou à tout parti va être de faire face au problème de l'expansion de nos villes et du réaménagement du centre de nos cités, ainsi que d'établir un équilibre convenable entre les habitations destinées aux différentes sortes de familles que comprend notre société. Les spécialistes qui ont établi des prévisions démographiques à l'intention de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada ont indiqué que dans une